

QUESTIONS SUR L'ACTUALITE

Questions sur l'actualité
8 juin 2012- 6h35, 7h35 et 8h35

Editorialiste : Dr Yves Ekoué AMAÏZO,
Radio Africa numéro 1



A retenir

- ✓ Que dit Mohamed Ibn Chambas, le secrétaire général du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) ?
- ✓ Division ou unité au sein des pays ACP ?
- ✓ Décision unilatérale de l'UE sur sa contribution aux ACP ?
- ✓ Influence des pays émergents sur les ACP

Thème en gestation

- ◆ Afrique du sud : le portrait de Zuma qui censure l'Ubuntu
- ◆ Afrique du sud : peut-on dompter la liberté d'expression, le chômage et le bas-ventre ?
- ◆ Ubuntu : « je suis parce-que nous sommes »
- ◆ Le Partenariat UE-ACP : un échec face au partenariat ACP-BRICS

Les APE freinent le droit au développement : les ACP conscients, restent divisés

Le 21 mai 2012 à Bruxelles, Mohamed Ibn Chambas, le secrétaire général du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), a fait le point avec les Médias. Trois sujets étaient à l'ordre du jour : les négociations en cours des Accords de Partenariat Economique (APE), la préparation de la conférence Rio+20, ainsi que l'avenir du groupe ACP.

Les APE permettent en principe l'accès à des conditions préférentielles dès le 1er janvier 2014 des biens ACP sur le marché européen. Pour ce faire, les APE devaient être ratifiés avant cette date. Les pays des Caraïbes sont les seuls à avoir signé les APE, certainement avec des conditionnalités invisibles à l'œil nu. Face à tant de non-transparence, le Secrétaire général des ACP, Mohamed Ibn Chambas, a rappelé que les pays ACP sont des pays en développement et que les pays de l'UE doivent « *faire preuve de souplesse, d'esprit de partenariat et de bonne volonté dans le respect des droits au développement des pays ACP* ».

Quémander plus pourrait bien résumer la position de Mr Chambas. Les ACP n'ont pas de position unifiée ni sur les APE, ni d'ailleurs sur le développement durable (Rio + 20) qui aura lieu du 20 au 22 juin 2012 à Rio, au

-----+~+@+~+-----

C'est même le contraire parfois avec parfois une insécurité accrue en termes de contrat de travail pour le personnel contraint de fonctionner uniquement sur la base de contrat à durée déterminée.

Cette situation transforme un personnel dédié au développement en acteur docile et souvent dépendant de la seule volonté d'un Directeur général qui n'hésite plus alors à prendre des libertés avec le respect du droit du travail. Que les ACP veulent transformer le PNUE en agence spécialisée n'est pas nécessairement une avancée si les pays en développement notamment les pays émergents demeurent marginalisés au plan financier dans le conseil d'administration, qui reste pour le moment dominé par les pays occidentaux.

Le groupe ACP a compris sa lente marginalisation en termes d'influence tant face à l'Union européenne qu'aux pays émergents du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du sud). Alors des grandes manœuvres stratégiques se dessinent avec des rapprochements entre le Groupe ACP et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui veulent réaliser en commun une conférence sur la « *coopération*

Brésil. Chacun appuie le concept « *d'économie verte* » sans trop savoir ce que le terme peut recouvrir pour chacune des économies ACP. C'est justement le manque de capacités d'expertise et de ressources financières qui conduit ce groupe ACP à demander la transformation de l'actuel Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en une institution spécialisée des Nations Unies qu'il souhaite voir basée dans un pays en voie de développement. Cela signifie que cette institution, avec le changement de statut, pourra devenir autonome et ne plus dépendre des budgets du siège de l'ONU et de sa bureaucratie.

En réalité lorsque l'on compare les avancées en termes de mobilisation de ressources financières de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), démarrée en 1967 à Vienne comme un programme des Nations Unies et devenue une agence spécialisée des Nations Unies en 1985, il faut bien constater que le fait d'être une agence spécialisée ne permet pas toujours de mobiliser plus d'argent.

« *Sud-Sud* » considérée comme le passage obligé pour atteindre les objectifs de développement durable. En réalité, il importe là encore de mieux saisir ce que le nouveau président français, François Hollande, entend par la « *francophonie économique* », promise comme une rupture avec les approches passées trop focalisées sur les aspects culturels de l'OIF.

Sur l'avenir du groupe ACP après 2020, c'est en décembre 2012 que les chefs d'Etat et de gouvernement ACP se pencheront sur la question. Mais d'ores et déjà, le bilatéral régional risque de céder la place à une forme de partenariat trilatéral entre les ACP, les BRICS et l'UE. D'ici là, de nombreux pays risquent d'avoir rejoint le groupe des pays émergents ou tout au moins de remplir les conditions économiques qui permettent de les traiter comme tels. Mentionnons déjà la Turquie ou le Mexique avec des pôles au sein de ce système autour de la Chine ou le Brésil. Alors à quand le partenariat trilatéral UE-ACP-BRICS ?

Dès que les ACP comprendront comment gérer l'unité dans la diversité, avec priorité aux ensembles régionaux. YEA.



Contact Africa1
+33 1 55 07 58 07/01
www.africa1.com

E-mail:

info@africa1.com
yeamaizo@amaizo.info

Questions sur l'actualité

La Grande Matinale
Lundi à Vendredi :
6h35, 7h35 et 8h35
et Podcast

Questions sur l'actualité

Une rubrique qui offre une réponse à
chaud des Africains aux Africains.

Cette chronique afrocentrique permet
d'apporter des éclairages originaux,
assurément différents de
l'occidentalo-centrisme ambiant.



Interdépendance africaine

www.amaizo.info

Rubrique
Chronique afrocentrique

[http://amaizo.info/category/
chronique-afrocentrique/](http://amaizo.info/category/chronique-afrocentrique/)